



25 rue de Cagouillet - 16100 COGNAC
Tél. : 05 45 36 59 88 - Fax : 05 45 36 59 69
Email : contact@sgvcognac.fr - Web : www.sgvcognac.fr

INFORMATION PRESSE

Cognac, le 8 avril 2010

Une affectation sans souplesse

Des 14 réunions de secteurs effectuées cet hiver, les administrateurs du S.G.V. Cognac ont entendu une demande forte des adhérents d'introduire une marge de manœuvre dans le système de l'affectation parcellaire dont le caractère préalable doit se mettre en place pour la récolte 2010.

En effet, la récolte 2009, entre grêle sur certains secteurs et volumes très importants sur d'autres, a été très instructive et a servi d'exercice pédagogique pour bon nombre de viticulteurs.

Nous avons alors regretté l'absence de coopération de certaines maisons de négoce qui, en communiquant tardivement, n'ont pas permis aux viticulteurs de se positionner sereinement pour l'écoulement de leurs récoltes.

Outre ce fait, il est apparu qu'une certaine souplesse ne peut que renforcer l'objectif poursuivi de l'affectation parcellaire d'une meilleure rentabilité de chacun des hectares.

Aussi, le dernier Conseil d'Administration du S.G.V. Cognac avait décidé une mise en place progressive avec une affectation en deux temps, c'est-à-dire au 1^{er} juillet avec une possible variabilité, dans une certaine mesure et ce au plus près des vendanges. Cette proposition tendait à donner plus de souplesse dans les relations contractuelles et répondait aux attentes des viticulteurs. C'est pourquoi les représentants du S.G.V. Cognac étaient plutôt confiants dans son aboutissement.

Or, lors d'un bureau de l'ADG Cognac organisé le 12 mars dernier afin de préparer la commission d'enquête INAO du 15 mars, le S.G.V. Cognac a dû constater que certains se sont ligués contre les intérêts de la viticulture en votant à la majorité une application du système pure et dure c'est-à-dire sans cette possible souplesse.

L'affectation se fera donc au 1^{er} juillet, sans possibilité de corrections autres que celles prévues par le mécanisme de modification de l'affectation. Cette position a été confirmée par le Comité permanent du BNIC le même jour.

Nous regrettons vivement ces manœuvres qui vont à l'encontre des intérêts viticoles. Nous espérons sincèrement que les prochaines élections de l'ADG Cognac qui se tiendront en 2011 seront l'occasion de faire changer les choses et que les viticulteurs prendront en compte tout le danger de laisser entre certaines mains les décisions régionales.

Contact presse : Marlène TISSEIRE au 05 45 36 59 88